

VILLE DE BOIS-GUILLAUME (Seine-Maritime)

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2009

Date de la convocation : 11 juin 2009

Conseillers en exercice : 33

Date d'affichage : 11 juin 2009

Conseillers Présents : 30 jusqu'à 18h35, 31 à partir de 18h35 et 30 à partir de 20h20

Représentés : 2 jusqu'à 20h20, 3 à partir de 20h20

Présents : Mmes et MM. Gilbert RENARD, Marie-Françoise GUGUIN, Jean-Pierre DAVID, Claude RITT, Julien LAUREAU, Françoise MARINI, Lionel EFFOSSE, Eve BRAUN à compter de 18h35, André CARPENTIER, Frédéric ABRAHAM, Corinne JULIA, Michel BALDENWECK, Annie ELIOT, Alexandre FOLLOT, Anne PAILLARD, Philippe BILLIARD, Marie-Françoise SIELER, Jean-Pierre GUERIN, Véronique BARBIER, Alain BOUISSOU, Dominique MISSIMILLY, Yannick TOUZ, Marie-Laure RIVALS, Marie-José ROQUES, Jean-Luc CHAVANIEUX, Michel PHILIPPE, Yannick OLIVERI DUPUIS, Sylvain RICHON, Carine LE GOFF, François DUGARD jusqu'à 20h20, Christian CHUPIN.

Absents excusés : Madame Nicole BERCES pouvoir à Monsieur Philippe BILLIARD, Monsieur Dominique BERNARD pouvoir à Madame Marie-José ROQUES, Madame Eve BRAUN jusqu'à 18h35, Monsieur François DUGARD pouvoir à Madame Carine LE GOFF à partir de 20h20.

Secrétaire de séance : Monsieur Yannick TOUZ

34 – OBJET : CRECHES HALTE GARDERIES : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : RAPPORT DU DELEGATAIRE EN APPLICATION DES ARTICLES L 1411-3 ET R 1411-7 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : ANNEE 2008

Rapporteur : Corinne JULIA au nom du Conseil de Municipalité, de la Commission Enfance et Education et de la Commission Consultative des services publics locaux

116/2009

Il est rappelé que la Ville de Bois-Guillaume met à la disposition de ses habitants trois établissements de crèches / haltes-garderies dont les caractéristiques sont les suivantes :

Etablissements	Date de création	Nombre total de places	Dont places en crèche	Dont places en halte-garderie
Rue de la Haie	1990	55	40	15
Portes de la Forêt	1996	35	30	5
Prévôtère	2005	15	Accueil polyvalent réservé aux très jeunes enfants	

Ces trois établissements sont hébergés dans des locaux appartenant à la Ville de Bois-Guillaume.

Par délibération du 29 juin 2006, le Conseil Municipal a décidé d'en confier la gestion à l'association « Liberty Bois Guillaume » au travers d'un contrat de délégation de service public d'une durée d'un an

renouvelable dans la limite de 5 ans. Cet accord met à la charge du délégataire les obligations suivantes :

- Accueil prioritaire des enfants de Bois-Guillaume,
- Respect de la réglementation en matière d'accueil et de restauration des enfants de – 6 ans,
- Elaboration d'un projet d'établissement avec volet éducatif,
- Elaboration d'un règlement intérieur (horaires, conditions d'admission des enfants, participations financières des familles...),
- Recrutement de personnel qualifié et diplômé,
- Paiement d'un loyer à la Ville pour occupation des locaux,
- Paiement de toutes les charges de fonctionnement et d'entretien des locaux,
- Application du barème de la CNAF pour la participation des familles,
- Production, chaque année, d'un compte-rendu d'activités, d'un compte prévisionnel et d'un compte de résultat financier

En contrepartie de ses prestations, l'association Liberty bénéficie pour chaque établissement d'une participation financière de la Ville calculée comme suit :

Prix de revient horaire prévisionnel (charges de gestion / nombre d'heures) – montant prévisionnel de la participation de la CAF et des Familles (PSU) = Participation financière de la Ville.

Le prix horaire prévisionnel est déterminé chaque année, d'un commun accord entre la Ville et le délégataire avant le 30 juin, en fonction du compte de résultat définitif de l'année N-1 et des estimations pour l'exercice en cours. Ce prix s'applique ensuite à l'année civile en cours.

Depuis la signature de la convention, les prix prévisionnels suivants ont été pratiqués :

Etablissements	Prix de revient prévisionnel			Participation CAF et familles			Participation de la Ville		
	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
Rue de la Haie	5,02 €	5,23 €	5,39 €	3,67 €	3,80 €	3,88 €	1,35 €	1,43 €	1,51 €
Portes de la F.	4,87 €	5,08 €	5,22 €	3,67 €	3,80 €	3,88 €	1,20 €	1,28 €	1,34 €
Prévôtère	5,70 €	5,80 €	5,69 €	3,67 €	3,80 €	3,88 €	2,03 €	2,00 €	1,81 €

Les 11 mars et 19 mai 2009, en application des articles L 1411-3 et R 1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convention susvisée, le délégataire a présenté son rapport pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008.

Ce rapport a été, conformément à l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, examiné par la commission consultative des services publics locaux le 4 juin 2009.

Cette commission a émis un avis favorable.

Le rapport complet comprenant les documents prévus par le Code Général des Collectivités Territoriales et de la convention peut être consulté en mairie à la Direction Générale des Services.

De ce rapport sont extraits les éléments suivants qui reflètent le fonctionnement de la délégation de service public pendant la période récente.

A) FREQUENTATION (comparatif)

	2006		2007		2008	
	Heures réelles	Heures facturées	Heures réelles	Heures facturées	Heures réelles	Heures facturées
Rue de la	92 761	112 312	99 749	113 772	106 203	117 955

Haie						
Portes de la Forêt.	57 251	73 528	62 751	79 179	68 041	80 931
Prévôtère	29 182	35 663	29 258	37 104	32 095	37 101
TOTAL	179 194	221 503	191 758	230 055	206 339	235 987

Commentaire : Le délégataire poursuit l'optimisation des équipements comme en témoigne la progression du nombre d'heures. Les taux d'occupation atteignent pour chacun des établissements les chiffres suivants (heures facturées) :

Rue de la Haie : 87%
 Portes de la Forêt : 95%
 Prévôtère : 99%

B) ELEMENTS FINANCIERS (EXTRAITS)

1) Bilan comptable

	Total des charges annuelles	Total des recettes annuelles	Résultat	% du résultat par rapport aux charges
Rue de la Haie	642 431 €	689 683 €	+ 47 252 €	7,4 %
Portes de la F.	413 191 €	433 036 €	+ 19 845 €	4,8 %
Prévôtère	191 515 €	216 775 €	+ 25 260 €	12,9 %
TOTAL 2008	1 247 137 €	1 339 494 €	+ 92 357 €	+ 7,38 %
Résultat 2006	1 158 237 €	1 132 527 €	- 25 710 €	- 2,22 %
Résultat 2007	1 200 299 €	1 244 346 €	+ 44 047 €	+ 3,67 %
Résultat consolidé 2006 + 2007 + 2008	3 605 673 €	3 716 367 €	+ 110 694 €	+ 3,07 %

2) Répartition des recettes

Etablissement	Total des recettes annuelles	Participation de la Ville *	Participation de la CAF	Participation des familles	Recettes diverses ou exceptionnelles
Rue de la Haie	689 683 €	173 515 €	248 216 €	212 514 €	55 438 €
Portes de la F.	433 036 €	108 416 €	169 482 €	143 501 €	11 637 €
Prévôtère	216 775 €	67 147 €	72 699 €	70 770 €	6 159 €
TOTAL 2008	1 339 494 €	349 078 €	490 397 €	426 785 €	73 234 €

* La participation de la Ville est calculée comme suit : (heures réelles – heures enfants hors BG) x prix horaire prévisionnel

La gestion de l'association sur l'ensemble de la délégation a donc été excédentaire en 2008 (+7,38%). Cette situation est principalement due, d'une part, aux aides financières de l'Etat dont a bénéficié l'association dans le cadre de contrats de travail aidés (CAE) et, d'autre part, à une adaptation optimum des horaires de travail du personnel en fonction de la fréquentation des différents établissements.

Si l'on prend en compte le résultat des années 2006 (- 25 710 €) et 2007 (+ 44 047 €), la gestion de la délégation sur les trois premiers exercices fait ressortir un excédent de l'ordre de 3,07 % (+110 694 € sur un budget total de 3 605 673 €).

LE CONSEIL MUNICIPAL EST APPELE A PRENDRE ACTE DE CE RAPPORT.

Pièces jointes :

- 1 - Rapport d'activités pour chaque établissement
- 2 – Comptes de résultat de l'année 2008 pour chaque établissement

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport du délégué des crèches haltes-garderies.

Pour extrait certifié conforme,

Transmis Préfecture :
Affichage :

Gilbert RENARD
Maire
Conseiller Général